



Formulaire d'autoévaluation des camps

Si vous avez des questions sur la sécurité ou le contrôle des risques,
contactez NOs spécialistes à riskcontrol@adventistrisk.org

CAMP

DATE :

INSPECTEURS

POSTE :

POSTE :

► SECTION A : POINTS ADMINISTRATIFS

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Le camp dispose d'un agent de sécurité.	OUI	NON	S.O.				
2. Le camp dispose d'un comité de sécurité.	OUI	NON	S.O.				
3. Le camp organise des réunions périodiques sur la sécurité avec le personnel.	OUI	NON	S.O.				
4. Le personnel du camp est formé et connaît son rôle en situation d'urgence.	OUI	NON	S.O.				
5. La vérification des antécédents judiciaires des employés et des bénévoles est effectuée.	OUI	NON	S.O.				
6. Un programme de prévention de la maltraitance des enfants est en place.	OUI	NON	S.O.				
7. Le camp ou la fédération dispose d'une politique écrite concernant les délinquants sexuels.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION A : POINTS ADMINISTRATIFS (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
8.	Des plans écrits de mesures en cas de catastrophe sont mis en place et les simulations correspondantes sont effectuées (incendie, tremblement de terre, ouragan, tornade, violences, évacuation du camp, campeurs perdus ou disparus, selon le contexte).	OUI	NON	S.O.				
9.	Des plans d'évacuation sont affichés dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.				
10.	Des exercices d'évacuation du camp sont pratiqués (feux de forêt, intempéries, etc.).	OUI	NON	S.O.				
11.	Des exercices de simulation d'incendie sont menés au début de chaque séjour au camp.	OUI	NON	S.O.				
12.	Le système d'alarme incendie est testé lors d'exercices de simulation.	OUI	NON	S.O.				
13.	Un système de sécurité est mis en place. Les systèmes d'incendie et de sécurité sont reliés à un central de surveillance.	OUI	NON	S.O.				
14.	La valeur de tous les bâtiments est actualisée.	OUI	NON	S.O.				
15.	Les clôtures, les portails et les panneaux de signalisation du camp sont énumérés dans la police ou la liste des biens.	OUI	NON	S.O.				
16.	Les réservoirs de combustibles en vrac sont énumérés dans la police ou la liste des biens.	OUI	NON	S.O.				
17.	Les réservoirs de combustibles sont correctement signalés (à savoir : danger d'incendie, interdiction de fumer, type de carburant), et sont sécurisés.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION A : POINTS ADMINISTRATIFS (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
18.	Les ascenseurs font l'objet d'un entretien périodique et d'une révision annuelle.	OUI	NON	S.O.				
19.	Dans le respect de la réglementation de l'OSHA, les formations de tous les opérateurs de chariots élévateurs à fourche et de chariots élévateurs à grande portée sont achevées, documentées et actualisées.	OUI	NON	S.O.				
20.	Le camp dispose d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).	OUI	NON	S.O.				
21.	Le DEA est vérifié et entretenu conformément aux exigences du fabricant ou de l'État. Le personnel est formé à son utilisation conformément aux instructions de l'appareil.	OUI	NON	S.O.				
22.	Une directive concernant l'utilisation des téléphones cellulaires (appareils portables) par les conducteurs est mise en place et appliquée.	OUI	NON	S.O.				
23.	Une directive écrite concernant les armes et la prévention de la violence est mise en place.	OUI	NON	S.O.				
24.	Un examen minutieux est mené pour détecter une éventuelle détention d'armes.	OUI	NON	S.O.				
25.	Des mesures de contrôle des clés des structures et des véhicules sont mises en place, un inventaire en est maintenu à jour, et les clés sont marquées « NE PAS faire de copie ».	OUI	NON	S.O.				
26.	Les clés des installations sont périodiquement changées.	OUI	NON	S.O.				
27.	La gestion de l'argent liquide et des déboursements est faite en présence de plusieurs personnes.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION B : POINTS GÉNÉRAUX

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un programme d'entretien préventif pour le camp est mis en place.	OUI	NON	S.O.				
2. Aucun signe de fuite n'est visible dans les bâtiments, que ce soit au niveau du toit ou des canalisations. Les réparations des fuites et les interventions pour prévenir des détériorations sont rapidement effectuées.	OUI	NON	S.O.				
3. Le ménage est fait correctement dans tous les bâtiments, les débarras, les buanderies et les placards. Des poubelles pourvues de couvercles sont disposées partout.	OUI	NON	S.O.				
4. Tous les extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
5. Un extincteur portatif est visible et correctement accroché dans un rayon de 15 à 23 mètres (50 à 75 pieds) dans tous les bâtiments et les cabanes.	OUI	NON	S.O.				
6. L'éclairage de secours est testé mensuellement. Les inspections sont enregistrées et conservées dans les dossiers.	OUI	NON	S.O.				
7. Les systèmes de gicleurs (s'ils sont installés) sont inspectés annuellement.	OUI	NON	S.O.				
8. Le système d'alarme incendie est périodiquement testé et entretenu.	OUI	NON	S.O.				
9. Les détecteurs de fumée et de chaleur sont en bon état et sont entretenus deux fois par an (changement des piles).	OUI	NON	S.O.				
10. Les dortoirs comportant des systèmes à combustibles fossiles sont équipés de détecteurs de monoxyde de carbone connectés.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION B : POINTS GÉNÉRAUX (suite)

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
11. Des bouches d'incendie en état de fonctionnement sont disponibles à travers tout le camp et l'approvisionnement en eau est suffisant.	OUI	NON	S.O.				
12. L'éclairage est suffisant dans tous les bâtiments du camp et dans tout l'établissement.	OUI	NON	S.O.				
13. Les portes de sortie sont en bon état et fonctionnent correctement.	OUI	NON	S.O.				
14. Les plans d'itinéraires de sortie sont affichés dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.				
15. Les portes de sortie principales sont équipées d'un dispositif antipanique. Il n'y a pas de chaînes, de pènes dormants, etc., sur les portes de sortie de secours équipées d'un dispositif antipanique.	OUI	NON	S.O.				
16. Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur et ne sont obstruées par aucun obstacle, tant à l'intérieur comme à l'extérieur (à savoir, une accumulation de glace ou de neige qui empêcherait l'ouverture de la porte).	OUI	NON	S.O.				
17. Toutes les portes de sortie qui ne sont pas équipées de dispositif antipanique sont déverrouillées pendant que le bâtiment est occupé. Il n'y a pas de chaînes, de pènes dormants enclenchés, etc.	OUI	NON	S.O.				
18. Les portes, couloirs et escaliers que l'on pourrait confondre avec des sorties sont signalés par un panneau « SANS ISSUE ».	OUI	NON	S.O.				
19. Les couloirs sans issue ne dépassent pas 6,1 mètres (20 pieds) de long.	OUI	NON	S.O.				
20. L'éclairage de secours est installé, il fonctionne correctement, et il est testé mensuellement par le personnel. Les inspections sont enregistrées et conservées dans les dossiers.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION B : POINTS GÉNÉRAUX (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
21.	La capacité d'occupation et les plans d'évacuation sont affichés pour les salles de rassemblement (à savoir : cantine, etc.).	OUI	NON	S.O.				
22.	Les salles pouvant contenir 50 occupants et plus, ou d'une superficie de plus de 93 m ² (1000 pi ²) disposent de deux portes de sortie.	OUI	NON	S.O.				
23.	Les bougies sont interdites (hormis les bougies à pile).	OUI	NON	S.O.				
24.	Les cheminées pour foyer à bois sont inspectées et ramonées périodiquement.	OUI	NON	S.O.				
25.	Les ballons d'eau chaude sont sécurisés et équipés de soupapes de surpression.	OUI	NON	S.O.				
26.	Les couvercles des prises électriques, des boîtes de jonction et des interrupteurs d'éclairage sont en place dans tous les bâtiments.	OUI	NON	S.O.				
27.	Les installations et réparations électriques sont effectuées par un électricien agréé.	OUI	NON	S.O.				
28.	Le câblage et les panneaux électriques sont en bon état. Les couvercles des panneaux sont bien mis en place.	OUI	NON	S.O.				
29.	Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos, et pour les prises extérieures et les aires de véhicules récréatifs, etc.	OUI	NON	S.O.				
30.	Se utiliza papel resistente al fuego para los adorNONs. Los adorNONs de papel NON cubren más del 20 % de la pared.	OUI	NON	S.O.				
31.	Hay una ventana en la pared o puerta de todas las aulas y oficinas.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION C : SÉCURITÉ ET SUPERVISION DU CAMP

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un formulaire de demande d'emploi doit être rempli.	OUI	NON	S.O.				
2. La révision et le suivi des références du personnel du camp sont effectués.	OUI	NON	S.O.				
3. Les moniteurs travaillent en groupe, ils ne restent pas seuls avec un campeur.	OUI	NON	S.O.				
4. Pour éviter que des personnes non autorisées ne reprennent les campeurs, des procédures strictes sont appliquées.	OUI	NON	S.O.				
5. Les visiteurs du camp font l'objet d'une supervision.	OUI	NON	S.O.				
6. L'accès aux installations est contrôlé (elles sont clôturées et fermées d'une barrière).	OUI	NON	S.O.				
7. Les zones interdites d'accès sont affichées et sécurisées.	OUI	NON	S.O.				
8. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont équipées de grilles.	OUI	NON	S.O.				
9. Les massifs sont taillés afin d'éliminer les zones d'ombre ou masquées.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION D : SÉCURITÉ DU PERSONNEL

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Le personnel et les bénévoles sont formés et expérimentés pour ce qui est des tâches qui leur sont attribuées, des équipements utilisés, etc.	OUI	NON	S.O.				
2. Les formations sont documentées.	OUI	NON	S.O.				
3. Une formation concernant les matières chimiques ou dangereuses est fournie et documentée.	OUI	NON	S.O.				
4. Des fiches de données de sécurité des matériaux (FDSM) ou des fiches de données de sécurité (FDS) sont tenues à jour pour tous les produits chimiques.	OUI	NON	S.O.				
5. Des équipements de protection contre les chutes sont utilisés conformément aux normes de l'OSHA	OUI	NON	S.O.				



► SECTION E : BUREAUX ET LIEUX DE TRAVAIL

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
2. Pas d'utilisation de rallonges électriques (l'usage limité de barrettes multiprises est acceptable).	OUI	NON	S.O.				
3. Aucun câble électrique, téléphonique ou autre obstacle ne traîne dans les allées et couloirs.	OUI	NON	S.O.				
4. Les massicots sont munis d'un protège-doigts, et le bras de coupe reste en position haute si on le lève et le libère.	OUI	NON	S.O.				
5. Le positionnement ergonomique des postes de travail informatiques est bon.	OUI	NON	S.O.				
6. Le ménage est fait correctement dans les débarras et les salles de travail.	OUI	NON	S.O.				
7. L'accès aux équipements est aisé.	OUI	NON	S.O.				
8. Une fenêtre percée dans le mur ou dans la porte de chaque salle de classe et bureau permet de voir à l'intérieur.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION F : SALLES DE CLASSE

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un plan d'évacuation est affiché dans chaque salle de classe.	OUI	NON	S.O.				
2. Les panneaux lumineux de sortie sont installés et fonctionnent correctement.	OUI	NON	S.O.				
3. Le ménage est fait correctement dans les placards de rangement.	OUI	NON	S.O.				
4. Aucun câble électrique, téléphonique ou autre obstacle ne traîne dans les allées et couloirs.	OUI	NON	S.O.				
5. Pas d'utilisation de rallonges électriques (l'usage limité de barrettes multiprises est acceptable).	OUI	NON	S.O.				
6. Les massicots sont munis d'un protège-doigts, et le bras de coupe reste en position haute si on le lève et le libère.	OUI	NON	S.O.				
7. Du papier ignifuge est utilisé pour les décorations. Les décorations en papier ne doivent pas couvrir plus de 20 % de la surface du mur.	OUI	NON	S.O.				
8. L'équipement audiovisuel est fixé à une table roulante suffisamment large et stable.	OUI	NON	S.O.				
9. Les produits chimiques dangereux sont stockés dans des armoires fermées à clé ou hors de la portée des enfants.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION G : CORRIDORS ET COULOIRS

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les couloirs, sorties et escaliers ne servent pas de zone de stockage et ne sont obstrués par aucun obstacle.	OUI	NON	S.O.				
2. Les panneaux de sortie sont installés et éclairés.	OUI	NON	S.O.				
3. Les couloirs sans issue ne dépassent pas 6,1 mètres (20 pieds) de long et sont correctement signalés.	OUI	NON	S.O.				
4. Les portes-coupe-feu et pare-fumée sont maintenues fermées ou se ferment automatiquement au moment du déclenchement du système d'incendie.	OUI	NON	S.O.				
5. L'éclairage de secours est installé, il fonctionne correctement et il est testé mensuellement. Les inspections sont enregistrées et conservées dans les dossiers.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION H : LOCAL ÉLECTRIQUE ET SALLES DES MACHINES

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des portes coupe-feu sont installées, elles sont à fermeture automatique et son verrouillées en tout temps.	OUI	NON	S.O.				
2. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON	S.O.				
3. La révision et l'entretien des systèmes mécaniques, électriques et de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) se fait annuellement, ou selon les recommandations du fabricant.	OUI	NON	S.O.				
4. Un espace libre de 91 cm (3 pieds) est respecté devant et sous les panneaux électriques et d'autres équipements.	OUI	NON	S.O.				
5. Le câblage et les panneaux électriques sont en bon état. Les couvercles des panneaux sont bien mis en place.	OUI	NON	S.O.				
6. Les traversées de murs, de plafonds et de planchers sont scellées à l'aide de matériaux ou de dispositifs résistants au feu.	OUI	NON	S.O.				
7. Les commutateurs principaux, les vannes d'arrêt et la plomberie sont convenablement étiquetés.	OUI	NON	S.O.				
8. Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos.	OUI	NON	S.O.				
9. Les produits chimiques sont correctement étiquetés et entreposés.	OUI	NON	S.O.				
10. Il n'y a pas de combustibles ni de produits inflammables dans ces locaux et ils ne servent pas d'entreposage général du camp.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION I : EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Si le contexte le requiert, il existe un programme de déneigement et d'élimination de la glace.	OUI	NON	N/A				
2. Un éclairage périphérique fonctionnant du crépuscule jusqu'à l'aube est installé. Les aires de stationnement, les trottoirs et les allées sont bien éclairés. Les barrières à chaîne comportent des réflecteurs.	OUI	NON	N/A				
3. Les aires de stationnement et les trottoirs sont en bon état. Ils ne présentent pas de nids-de-poule ou de fissures et ne sont pas jonchés de débris.	OUI	NON	N/A				
4. Les peintures extérieures, les revêtements des bâtiments et la maçonnerie ou les parpaings de tous les bâtiments ou cabanes sont en bon état.	OUI	NON	N/A				
5. Les fenêtres ne comportent ni fissures ni vitres brisées. Les vitrages et joints d'étanchéité sont en bon état.	OUI	NON	N/A				
6. Les matériaux des toitures sont en bon état, il n'y a pas de débris sur les toits, les solins et les gouttières sont bien en place.	OUI	NON	N/A				
7. Toutes les marches sont équipées d'une rampe et les rampes d'escalier sont solidement fixées. Les barreaux des garde-corps et balustrades sont espacés de moins de 10 cm (4 pouces).	OUI	NON	N/A				
8. La végétation desséchée et les débris sont suffisamment éloignés des bâtiments (l'espace généralement admis est de 9 mètres [30 pieds]). Les mauvaises herbes sont enlevées, les arbres et les arbustes sont taillés et les branches mortes sont coupées. Les déchets résultants sont correctement traités.	OUI	NON	N/A				
9. La végétation est maintenue à distance suffisante des réservoirs de propane.	OUI	NON	N/A				



► SECTION I : EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS (suite)

10.	Les réservoirs de propane sont protégés des véhicules par des poteaux de protection, de gros blocs de pierre, etc.	OUI	NON	N/A				
11.	Les réservoirs de propane sont convenablement étiquetés (contactez le fournisseur si les réservoirs ne le sont pas).	OUI	NON	N/A				



► SECTION J : SURFACES DE PASSAGE ET DE TRAVAIL

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. L'éclairage est suffisant dans tout l'établissement.	OUI	NON	S.O.				
2. La surface des sols, les marches, etc., sont en bon état, ne présentent pas de risques de trébuchement ni de surfaces glissantes.	OUI	NON	S.O.				
3. Les ouvertures dans les sols sont correctement protégées.	OUI	NON	S.O.				
4. Les tapis ne comportent ni déchirures ni plis.	OUI	NON	S.O.				
5. Des panneaux « Sol mouillé » sont utilisés après les opérations de nettoyage des sols.	OUI	NON	S.O.				
6. Les portes et baies entièrement vitrées sont correctement mises en évidence par des marques ou des autocollants.	OUI	NON	S.O.				
7. Toutes les marches sont équipées d'une rampe solidement fixée. La hauteur des marches d'escalier est uniforme	OUI	NON	S.O.				
8. Les côtés ouverts des escaliers et des paliers sont protégés par des garde-corps.	OUI	NON	S.O.				
9. Les balcons et les espaces de rangement supérieurs sont pourvus de garde-corps, de lisses intermédiaires et de plinthe de sécurité.	OUI	NON	S.O.				
10. Les barreaux des garde-corps et des balustrades sont espacés de moins de 10 cm (4 pouces).	OUI	NON	S.O.				



► SECTION K : CABANES

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
2. Il y a des détecteurs de monoxyde de carbone dans les dortoirs chauffés aux combustibles fossiles.	OUI	NON	S.O.				
3. Un espace libre de 91 cm (3 pieds) est respecté devant et sous les panneaux électriques et d'autres équipements.	OUI	NON	S.O.				
4. Les lits superposés sont dotés de garde-corps et d'échelles répondant aux normes de la Commission pour la sécurité des produits de consommation (CPSC).	OUI	NON	S.O.				
5. Le séchage des vêtements humides sur les appareils de chauffage des cabanes est interdit.	OUI	NON	S.O.				
6. Les bougies sont interdites (hormis les bougies à pile).	OUI	NON	S.O.				
7. Les douches possèdent un sol texturé.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION L : DOUCHES ET BLANCHISSERIE

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur et ne sont obstruées par aucun obstacle, tant à l'intérieur comme à l'extérieur, qui empêcherait l'ouverture de la porte.	OUI	NON	S.O.				
2. Les casiers sont fixés aux murs.	OUI	NON	S.O.				
3. L'éclairage est étanche.	OUI	NON	S.O.				
4. Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre est installé pour les prises placées dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) autour des lavabos, etc.	OUI	NON	S.O.				
5. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON	S.O.				
6. La gaine d'évacuation des sèche-linge est périodiquement nettoyée et les peluches sont éliminées après chaque chargement.	OUI	NON	S.O.				
7. Les tuyaux de machine à laver sont vérifiés et sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
8. Les ballons d'eau chaude sont sécurisés et équipés de soupapes de surpression.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION M : CAFETERÍA/COCINA

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Toutes les sorties sont clairement signalées par des panneaux homologués bien visibles. Les portes des issues principales sont équipées d'un dispositif antipanique.	OUI	NON	S.O.				
2. Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur et ne sont obstruées par aucun obstacle, tant à l'intérieur comme à l'extérieur (à savoir, une accumulation de glace ou de neige qui empêcherait l'ouverture de la porte).	OUI	NON	S.O.				
3. Toutes les portes de sortie qui ne sont pas équipées de dispositif antipanique sont déverrouillées pendant que le bâtiment est occupé. Il n'y a pas de chaînes, de pènes dormants enclenchés, etc.	OUI	NON	S.O.				
4. Les sols sont maintenus propres et secs, et des panneaux portatifs sont utilisés pour signaler la présence de sols humides ou de risques dans la cuisine et la cantine.	OUI	NON	S.O.				
5. Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
6. Un extincteur de classe K est pourvu dans la cuisine, il est étiqueté, vérifié visuellement tous les mois. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
7. Le système d'extinction d'incendie de la ligne de cuisson fait l'objet d'une maintenance deux fois par an (étiquette actualisée).	OUI	NON	S.O.				
8. Les filtres d'évacuation, les conduits, la hotte et le ventilateur sont nettoyés périodiquement et il n'y a pas d'accumulation de graisse dans les cuisines.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION M : CAFETERÍA/COCINA (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
9.	Chaque chambre froide de congélation ou de réfrigération est munie d'un loquet de sécurité ou d'une poignée d'évacuation intérieure et ce système fonctionne correctement.							
10.	Les aliments ne sont pas entreposés par terre.							
11.	Un programme de lutte contre les rongeurs est en place.							
12.	Les serpentins, les moteurs et les compresseurs des réfrigérateurs sont vérifiés et nettoyés périodiquement.							
13.	Les aliments congelés sont conservés à -17,8 °C (0 °F) et les aliments froids sont entreposés à une température inférieure à 4,4 °C (40 °F). Ils sont couverts et étiquetés.							
14.	Les aliments chauds sont conservés au-dessus de 60 °C (140 °F).							
15.	Les équipements de cuisine sont correctement alignés sous les buses d'extinction d'incendie de la hotte.							
16.	L'huile de la friteuse est changée régulièrement.							
17.	Pour les friteuses, il faut un espace de 40 cm (16 po) entre le dessus de l'huile et toute flamme nue ou flamme pilote (ou une barrière incombustible d'au moins 20 cm [8 po] de haut).							
18.	Les friteuses sont dotées d'un système de contrôle de limite de température élevée.							
19.	Les couteaux sont aiguisés périodiquement.							



► SECTION M : CAFETERÍA/COCINA (suite)

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
20.	Des gants en maille d'acier sont utilisés lors de la coupe des aliments.	OUI	NON	S.O.				
21.	Les poignées de verrouillage des bols sont opérationnelles et utilisées sur des mixeurs du commerce.	OUI	NON	S.O.				
22.	Les tables et les chaises sont en bon état et sont rangées dans des racks et non pas empilées contre les murs.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION N : GYMNASES ET AUDITORIUMS

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des plans d'évacuation sont affichés dans tout le bâtiment.	OUI	NON	S.O.				
2. Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur et ne sont obstruées par aucun obstacle, tant à l'intérieur comme à l'extérieur (à savoir, une accumulation de glace ou de neige qui empêcherait l'ouverture de la porte).	OUI	NON	S.O.				
3. Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
4. Aucun câble électrique, téléphonique ou autre obstacle ne traîne dans les allées et couloirs.	OUI	NON	S.O.				
5. Les gradins et les sièges sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
6. Les planchers sont en bon état, il n'y a pas de risques de glissade, de trébuchement ou de chute. Les coutures des revêtements de sol protecteurs sont recouvertes d'un ruban adhésif pour prévenir les risques de trébuchement et de chute.	OUI	NON	S.O.				
7. Les poteaux structurels et les murs derrière les panneaux de basketball sont rembourrés pour éviter les blessures.	OUI	NON	S.O.				
8. Le ménage est fait correctement dans les placards de rangement. Le stockage de matières combustibles est limité.	OUI	NON	S.O.				
9. Les produits chimiques dangereux sont stockés dans des armoires fermées à clé.	OUI	NON	S.O.				
10. Pas d'utilisation de rallonges électriques (l'usage limité de barrettes multiprises est acceptable).	OUI	NON	S.O.				
11. Le câblage électrique des éclairages de la scène est relié à la terre et bien entretenu.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION N : GYMNASES ET AUDITORIUMS (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
12.	Les rideaux de scène sont ignifuges ou retardateurs de flamme.	OUI	NON	S.O.				
13.	Des gicleurs sont installés au-dessus de la scène.	OUI	NON	S.O.				
14.	Les décorations en papier ne doivent pas couvrir plus de 20 % du mur.	OUI	NON	S.O.				
15.	L'équipement audiovisuel est fixé à une table roulante suffisamment large et stable.	OUI	NON	S.O.				
16.	Les masselottes, les cordes et les câbles sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
17.	L'accès aux passerelles et aux échelles est contrôlé.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION 0 : ATELIERS D'ENTRETIEN

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1.	La zone des ateliers d'entretien est interdite aux campeurs.	OUI	NON	S.O.				
2.	Les règles de sécurité sont affichées.	OUI	NON	S.O.				
3.	Le ménage est fait correctement dans les placards de rangement. Le stockage de matières combustibles est limité.	OUI	NON	S.O.				
4.	Une bonne ventilation est assurée.	OUI	NON	S.O.				
5.	L'espace d'opération autour des machines est suffisant.	OUI	NON	S.O.				
6.	Un couloir est tracé autour des machines.	OUI	NON	S.O.				
7.	Des interrupteurs de coupure de l'alimentation sont installés et facilement accessibles.	OUI	NON	S.O.				
8.	Des procédures de blocage et verrouillage électriques sont en place.	OUI	NON	S.O.				
9.	Tous les équipements électriques sont à double isolation ou mise à la terre.	OUI	NON	S.O.				
10.	Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
11.	Les panneaux électriques sont facilement accessibles (un dégagement de 1 mètre [3 pieds] est respecté).	OUI	NON	S.O.				
12.	Des couvertures anti-feu sans amiante sont pourvues.	OUI	NON	S.O.				
13.	La tête du bras radial revient à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION 0 : ATELIERS D'ENTRETIEN (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
14.	Les systèmes de collecte de poussière sont installés et bien entretenus.	OUI	NON	S.O.				
15.	Une trousse de premiers secours est fournie et réapprovisionnée.	OUI	NON	S.O.				
16.	Des lunettes de sécurité sont fournies et utilisées.	OUI	NON	S.O.				
17.	Des fiches de données de sécurité des matériaux (FDSM) ou des fiches de données de sécurité (FDS) sont tenues à jour pour tous les produits chimiques et matières dangereuses.	OUI	NON	S.O.				
18.	Une douche d'urgence avec lave-œil est installée, elle est testée périodiquement. Les résultats des tests sont documentés.	OUI	NON	S.O.				
19.	Les matières inflammables sont entreposées dans des armoires homologuées de rangement de produits inflammables ou dans des locaux ou des bâtiments d'entreposage séparés et résistants au feu.	OUI	NON	S.O.				
20.	Les matières inflammables sont tenues à l'écart de flammes directes, de surfaces chaudes et du contact avec les systèmes électriques.	OUI	NON	S.O.				
21.	Les cabines de peinture sont pourvues d'un système de filtration. Des gicleurs d'incendie ainsi que des lampes et boîtiers électriques antidéflagrants sont installés.	OUI	NON	S.O.				
22.	Les serpillières et chiffons huileux sont entreposés dans des conteneurs homologués fermés.	OUI	NON	S.O.				
23.	Les bouteilles de gaz comprimé sont correctement fixées.	OUI	NON	S.O.				
24.	Des fûts ou des réservoirs de confinement des déversements homologués EPA sont pourvus.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION 0 : ATELIERS D'ENTRETIEN (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
25.	Le stockage aérien est interdit, hormis si l'endroit est pourvu d'échelles, de garde-corps et de plinthes de sécurité homologués OSHA.	OUI	NON	S.O.				
26.	Les échelles sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
27.	À proximité des installations électriques, seules des échelles en fibre de verre ou en bois sont utilisées.	OUI	NON	S.O.				
28.	Des consignes sur le travail à chaud (tout processus qui peut être à l'origine d'un départ de feu en présence de matières inflammables) sont en place et sont suivies par le personnel.	OUI	NON	S.O.				
29.	Les tuyaux ordinaires en PVC ne SONT PAS utilisés pour l'air comprimé.	OUI	NON	S.O.				
30.	Le compresseur d'air est équipé d'une soupape de décharge de pression de travail correctement calibrée.	OUI	NON	S.O.				
31.	Les réservoirs de combustibles sont correctement signalés (à savoir, danger d'incendie, interdiction de fumer, type de carburant).	OUI	NON	S.O.				
32.	Les réservoirs de combustibles sont correctement sécurisés (verrouillés, entourés de clôture, etc.).	OUI	NON	S.O.				
33.	Près des réservoirs de carburant, ou aux postes de remplissage de carburant, se trouvent des extincteurs d'incendie, des trousseaux de nettoyage en cas de déversement et des dispositifs appropriés de confinement des déversements. Ces endroits sont protégés par des poteaux de protection.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION P : ARTISANAT

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les règles de sécurité sont affichées.	OUI	NON	S.O.				
2. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON	S.O.				
3. Des fiches de données de sécurité des matériaux (FDSM) ou des fiches de données de sécurité (FDS) sont disponibles pour les produits chimiques dangereux.	OUI	NON	S.O.				
4. Un système de coupure d'urgence du gaz est installé et facilement accessible.	OUI	NON	S.O.				
5. Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON	S.O.				
6. Il y a une séparation suffisante entre les fours et les matières combustibles.	OUI	NON	S.O.				
7. Des panonceaux « Danger de brûlures » sont affichés près des fours. Les fours sont situés à l'écart du passage des campeurs.	OUI	NON	S.O.				
8. Les matières inflammables sont entreposées dans des armoires homologuées UL ou FM pour ces produits.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION Q : TRANSPORTS

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1.	L'utilisation des véhicules est strictement limitée aux activités officielles du camp.	OUI	NON	S.O.				
2.	Les clés sont retirées des véhicules ; ceux-ci sont fermés à clé lorsqu'ils ne sont pas utilisés.	OUI	NON	S.O.				
3.	L'entretien régulier des véhicules qui sont utilisés pour les activités du camp est effectué, qu'ils appartiennent ou non au camp.	OUI	NON	S.O.				
4.	La maintenance des véhicules est documentée.	OUI	NON	S.O.				
5.	L'immatriculation des véhicules est en cours de validité.	OUI	NON	S.O.				
6.	Les véhicules d'une capacité égale ou supérieure à 15 passagers, et ceux passant les frontières inter-états, sont enregistrés auprès du ministère des Transports des États-Unis (les lois peuvent varier selon les États).	OUI	NON	S.O.				
7.	Le numéro du ministère des Transports des États-Unis est affiché en bonne place dans les véhicules concernés.	OUI	NON	S.O.				
8.	Les conducteurs et les passagers respectent scrupuleusement les directives d'utilisation des ceintures de sécurité.	OUI	NON	S.O.				
9.	La formation des conducteurs est requise pour tous les véhicules de transport de passagers, les camions de 1 tonne de charge utile et plus, les semi-remorques et les camions-plateforme.	OUI	NON	S.O.				
10.	Les directives du camp interdisent au personnel et aux campeurs de monter à l'arrière des pick-up et des camions.	OUI	NON	S.O.				
11.	Les conducteurs sont tenus d'utiliser les itinéraires approuvés.	OUI	NON	S.O.				
12.	Les conducteurs ne peuvent pas transporter de passagers non autorisés.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION Q : TRANSPORTS (suite)

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
13.	Les conducteurs remplissent journellement une liste de vérification concernant leur véhicule.	OUI	NON	S.O.				
14.	Une vérification des dossiers DMV de conduite est effectuée pour toutes les personnes qui conduisent pour le camp.	OUI	NON	S.O.				
15.	Les conducteurs sont âgés d'au moins 21 ans.	OUI	NON	S.O.				
16.	Les conducteurs sont en bonne santé, et détiennent une carte médicale en cours de validité si cela est requis.	OUI	NON	S.O.				
17.	Le permis de conduire du conducteur est en cours de validité et correspond à la catégorie de véhicule conduit.	OUI	NON	S.O.				
18.	Les conducteurs n'ont pas reçu plus de deux contraventions au cours des trois dernières années.	OUI	NON	S.O.				
19.	Les conducteurs n'ont pas été responsables d'accidents au cours des trois dernières années.	OUI	NON	S.O.				
20.	Des formulaires de décharge de responsabilité médicale sont disponibles dans chaque véhicule transportant des passagers.	OUI	NON	S.O.				
21.	La supervision fournie est suffisante dans les véhicules transportant des passagers.	OUI	NON	S.O.				
22.	Une directive concernant l'utilisation des téléphones cellulaires (appareils portables) par les conducteurs est établie et appliquée.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION R : PREMIERS SECOURS

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un médecin ou une infirmière est sur place.	OUI	NON	S.O.				
2. Le camp dispose d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).	OUI	NON	S.O.				
3. Le DEA est vérifié et entretenu conformément aux exigences du fabricant ou de l'État. Le personnel est formé à son utilisation conformément aux instructions de l'appareil.	OUI	NON	S.O.				
4. Une zone spécifique est réservée pour les soins médicaux.	OUI	NON	S.O.				
5. À l'heure actuelle, un échantillon représentatif du personnel est formé aux premiers soins ainsi qu'à la réanimation cardiorespiratoire.	OUI	NON	S.O.				
6. Un registre des blessures, des maladies et des traitements est tenu.	OUI	NON	S.O.				
7. Un registre des incidents et accidents est tenu (OSHA 300 et 301).	OUI	NON	S.O.				
8. Tous les médicaments et équipements sont mis sous clé et sont strictement contrôlés.	OUI	NON	S.O.				
9. Des trousse de premiers secours sont facilement accessibles et réparties dans toutes les installations du camp.	OUI	NON	S.O.				
10. Le matériel et les médicaments de premiers secours sont réapprovisionnés selon les besoins et leur date de péremption est contrôlée tous les ans.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION S : AU BORD DE L'EAU

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des sauveteurs surveillent les activités aquatiques.	OUI	NON	S.O.				
2. Des panneaux indiquant qu'il n'y a pas de sauveteur en service sont placés bien en vue au bord de l'eau.	OUI	NON	S.O.				
3. Il y a du personnel qualifié en réanimation cardiorespiratoire.	OUI	NON	S.O.				
4. L'activité se déroule en eau claire (permettant à un nageur en difficulté d'être vu facilement).	OUI	NON	S.O.				
5. Les équipements de sauvetage appropriés sont facilement accessibles et une formation est donnée sur leur utilisation.	OUI	NON	S.O.				
6. Des bracelets d'identification de couleurs différentes indiquant les niveaux de capacité à nager sont fournis.	OUI	NON	S.O.				
7. Un système en binôme est utilisé.	OUI	NON	S.O.				
8. Les plongeurs ne sont permis que depuis un plongeur.	OUI	NON	S.O.				
9. Sur un lac, les zones de baignade sont délimitées par des bouées reliées par une corde.	OUI	NON	S.O.				
10. Près de la rive, un observateur en bateau surveille les diverses activités de navigation de plaisance (telles que le canoë, la voile, la planche à voile, etc.).	OUI	NON	S.O.				



► SECTION S : AU BORD DE L'EAU (suite)

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
11. Les pilotes de bateaux sont formés au maniement des bateaux spécifiques qu'ils pilotent ; leur formation est documentée (vérifier les exigences spécifiques de l'État où se déroule l'activité).	OUI	NON	S.O.				
12. Le ventilateur d'extraction du compartiment moteur des bateaux à moteur est en état de marche, et les conduits sont correctement raccordés.	OUI	NON	S.O.				
13. Des extincteurs portatifs sont pourvus, étiquetés, vérifiés mensuellement pour ce qui est de leur bonne pression et leur non-dégradation. Des inspections annuelles sont menées par une entreprise professionnelle, les rapports d'inspection sont archivés.	OUI	NON	S.O.				
14. Tous les occupants d'un bateau doivent porter un gilet de sauvetage homologué.	OUI	NON	S.O.				
15. Un observateur en bateau surveille toutes les activités de remorquage (telles que de planches, de skis nautiques, de structures gonflables, etc.).	OUI	NON	S.O.				
16. Les réservoirs de carburant sont équipés d'une valve de réservoir et d'une vanne de distribution ainsi que d'un extincteur.	OUI	NON	S.O.				
17. Il y a un réservoir de confinement des déversements de carburant homologué EPA.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION T : ÉQUITATION

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. La certification Certified Horsemanship Association (CHA) ou autre du responsable des chevaux est à jour.	OUI	NON	S.O.				
2. Les chevaux sont amenés au camp au moins deux semaines avant le commencement des activités du camp.	OUI	NON	S.O.				
3. Chaque cheval fait l'objet d'une évaluation écrite.	OUI	NON	S.O.				
4. Le personnel possède de l'expérience dans le domaine de l'équitation.	OUI	NON	S.O.				
5. Les activités équestres ne sont menées que lors des sessions du camp.	OUI	NON	S.O.				
6. En l'absence des superviseurs d'équitation, l'accès aux écuries et aux aires d'équitation est interdit.	OUI	NON	S.O.				
7. Les rangées d'écuries pour alimenter et seller les chevaux sont adaptées de telle façon que les garçons d'écurie et les cavaliers soient suffisamment éloignés de l'arrière des chevaux.	OUI	NON	S.O.				
8. On passe périodiquement une déchaumeuse à disque ou une herse dans l'enceinte du manège pour garder un sol mou.	OUI	NON	S.O.				
9. Tous les cavaliers doivent porter un casque.	OUI	NON	S.O.				
10. Les casques sont désinfectés après chaque utilisation.	OUI	NON	S.O.				
11. Les débutants utilisent une selle western, avec des tapaderas pour ne pas glisser des étriers.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION T : ÉQUITATION (suite)

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
12. La supervision est présente à l'avant, au milieu et à l'arrière de la ligne de chevaux.	OUI	NON	S.O.				
13. Le nettoyage des écuries est fait correctement.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION U : ACTIVITÉS DE PARCOURS DE CORDES, ESCALADE

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1. Tous les participants, tant le personnel que les campeurs disposent d'équipements de taille appropriée.	OUI	NON	S.O.				
2. Des vérifications de sécurité de tous les équipements et éléments sont effectuées avant chaque utilisation.	OUI	NON	S.O.				
3. En cas de dommage ou de dépassement de sa durée de vie, l'équipement est retiré du service et marqué en conséquence.	OUI	NON	S.O.				
4. Chaque année, une personne qualifiée procède à l'inspection du parcours de corde. Cette personne possède une expérience actualisée et documentée dans la construction et l'évaluation de ce type de parcours.	OUI	NON	S.O.				
5. Les inspections périodiques et l'entretien de tous les équipements et éléments sont consignés par écrit dans des registres.	OUI	NON	S.O.				
6. Tout le personnel utilisant les éléments et équipements a été formé pour ce parcours spécifique. Cette formation est documentée.	OUI	NON	S.O.				
7. La formation est dispensée par un formateur qualifié (certifié par l'Association pour la technologie des parcours d'aventure [ACCT] ou par l'Association professionnelle de parcours de corde [PRCA], p. ex.).	OUI	NON	S.O.				
8. 30 cm (12 po) de copeaux de bois, de paillis, de sable, de gravillon, de caoutchouc ou de matériaux caoutchouteux homologués sont mis à la base des murs d'escalade et des éléments bas des parcours de cordes, et doivent s'étendre sur 15 cm (6 po) dans toutes les directions.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION V : SUPERVISION DES ACTIVITÉS HORS DU CAMP

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1.	Chaque activité est supervisée par des superviseurs expérimentés.	OUI	NON	S.O.				
2.	Les superviseurs sont tenus de démontrer leur compétence dans l'activité qu'ils supervisent.	OUI	NON	S.O.				
3.	L'utilisation d'équipements de protection spécifiques est requise pour certaines activités particulières.	OUI	NON	S.O.				
4.	Une période d'échauffement est requise avant de pratiquer des activités sportives.	OUI	NON	S.O.				
5.	Les superviseurs qui encadrent les activités dangereuses ont reçu une formation professionnelle.	OUI	NON	S.O.				
6.	Les superviseurs qui encadrent les activités très dangereuses, ont reçu une formation professionnelle et sont certifiés (lorsque cela est possible).	OUI	NON	S.O.				
7.	Chaque excursion fait l'objet d'une planification préalable (voir la feuille de travail sur la planification des activités et des excursions).	OUI	NON	S.O.				
8.	Les autorisations parentales sont préalablement obtenues.	OUI	NON	S.O.				
9.	Des formulaires de décharge de responsabilité médicale sont disponibles dans chaque véhicule.	OUI	NON	S.O.				
10.	La supervision est assurée pour les activités menées à l'extérieur du camp.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION V : SUPERVISION DES ACTIVITÉS HORS DU CAMP (suite)

LISTE DE CONTRÔLE		OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
11.	Une supervision autorisée est assurée pour les activités hors saison du camp.	OUI	NON	S.O.				
12.	Les chefs superviseurs sont âgés d'au moins 18 ans.	OUI	NON	S.O.				
13.	Les moniteurs juniors sont âgés d'au moins 16 ans.	OUI	NON	S.O.				
14.	Tous contacts avec des animaux sauvages sont évités.	OUI	NON	S.O.				



► SECTION W : ACTIVITÉS DU CAMP

Chaque camp d'été doit avoir adapté les normes de contrôle des risques en fonction de ses propres activités. En fonction de leurs facteurs de risque, les activités sont réparties en trois catégories : *très dangereuses*, *dangereuses* et à *haut risque*.

Voici quelques exemples d'**ACTIVITÉS TRÈS DANGEREUSES** (REMARQUE : certaines de ces activités sont exclues des polices d'assurance, et aucune couverture n'est disponible) :

VTT	Gymnastique	Motocyclettes	Plongée sous-marine	« The Blob »
Saut à l'élastique	Deltaplane	Olympiades de boue	Luge de mer	Trampolines
Murs d'escalade	Équitation	Aéronefs privés	Parachutisme	Jeux de Guerre et de survie
Buggies des dunes	Kitesurf et parapente	Descente en rappel	Spéléologie	Descente en eau vive
Utilisation et achat de feux d'artifice	ascensionnel	Escalade en montagne	Tremplins	
	Mini-trampoline	Parcours de corde	Football américain	

Toute activité **Très dangereuse** est **interdite... à moins que les** conditions suivantes soient respectées :

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
1.	Le Comité de la fédération a donné son autorisation.	OUI	NON	S.O.				
2.	Des plafonds suffisants d'assurances spécifiques sont garantis.	OUI	NON	S.O.				
3.	La supervision est limitée à des adultes ayant reçu une formation.	OUI	NON	S.O.				
4.	Les superviseurs sont certifiés (lorsque cela est possible).	OUI	NON	S.O.				
5.	Les superviseurs sont hautement expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI	NON	S.O.				

Voici quelques exemples d'**ACTIVITÉS DANGEREUSES** :

Tir à l'arc	Promenades en charrette à foin	Jet Ski	Motoneige	Natation	Planche à voile
Canotage	Randonnée	Plongée avec tuba	Ski alpin ou de fond	Ski nautique	
Canoë-kayak		Surf des neiges	Planche de surf	Scooter des mers	

Pour chaque activité **dangereuse**, les conditions suivantes sont respectées :

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
6.	La supervision est assurée par des adultes qualifiés et expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI	NON	S.O.				
7.	La couverture d'assurance a été souscrite.	OUI	NON	S.O.				

Voici quelques exemples d'**ACTIVITÉS À RISQUE** :

Basketball	Exercice/musculation	Baseball	Équipements de terrain de jeu	à roues alignées	Softball
Cyclisme	Hockey en salle/à roulette	Hockey sur glace	Patins à roulettes et patins	Planche à roulettes	
BMX	Karting	Vélo de montagne		Football	

Pour chaque activité à **risque**, les conditions suivantes sont respectées :

	LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	S.O.	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FORMULÉES	DATE DE LA CORRECTION
8.	La supervision est assurée par des adultes qualifiés et expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI	NON	S.O.				
9.	La couverture d'assurance a été souscrite.	OUI	NON	S.O.				

RATIOS ENTRE PERSONNEL ET CAMPEURS POUR LA PLUPART DES ACTIVITÉS LISTÉES CI-DESSUS :
ACTIVITÉS DANGEREUSES : 1 POUR 4 — ACTIVITÉS À HAUT RISQUE : 1 POUR 8 — ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE : 1 POUR 12